Syndicat National FO des Finances Publiques

Section de SEINE MARITIME

C.A.P. Locales recours en révision de l'entretien professionnel 2016 Cadres C, B et A.

Ces 3 CAP se sont tenues le 29 juin 2017.

Le nombre total de recours hiérarchiques est de 18 sur les 3 catégories (contre 32 en 2016),
En finalité, seuls 7 collègues ont fait un recours en CAP locale.

Cadres B :

2017: Première année sans bonification pour les B, Merci PPCR !!!!

(recours hiérarchiques : 5)

2 recours ont été présentés lors de la CAPL :
2 Contrôleurs 2ème classe.
- 1 seul dossier a obtenu la modification des appréciations littérales demandées par l'agent. (**F.O.** : **pour**)
- pour le 2ème dossier, la Direction a refusé toutes modifications des appréciations littérales et du tableau synoptique. (**F.O. a soutenu la demande formulée par l'agent**)

***

Pour la dernière année, en cadres C comme pour les cadres A, ces CAP permettent à nos collègues de pouvoir bénéficier de réductions.
F.O.-DGFiP76, comme précisé dans sa liminaire, souhaite que toutes les bonifications puissent être allouées !

Cadres C :

(recours hiérarchiques : 4 et 3 agents techniques)

La réserve de bonifications pour 2017 est de :
7 x R 1 (1 mois) 2 x R 2 (2 mois)
2 recours ont été présentés en CAPL :
- 1 dossier a obtenu satisfaction totale (réduction de deux mois).**F.O.** : pour
- 1 dossier n'a pas obtenu la modification de son Compte Rendu d' Ēvaluation Personnelle – CREP – (**F.O.**: contre) mais a eu gain de cause sur la bonification (**F.O.** : pour)

Lors des débats la Direction a fait valoir que les agents étaient des bons éléments.

***

Cadres A :

(Recours hiérarchique : 6)

La réserve de bonifications pour 2017 est de :
2 x R 1 (1 mois) et 1 x R2 (2 mois)
Trois recours sont présentés :
- 2 dossiers ont obtenu satisfaction totale (**F.O.** : pour)
- 1 dossier a obtenu satisfaction. (**F.O.** : pour)

La Direction a regretté de ne pas avoir un R2 supplémentaire ce qui aurait donné satisfaction totale aux 3 collègues.
F.O. a demandé l'inscription de cette remarque au Procès Verbal au cas où le collègue envisagerait un recours en CAP Nationale.

Tous les dossiers défendus par les élus F.O.-DGFiP76 ont obtenu satisfaction.

2017: Dernière année de bonification pour les A et les C, Merci PPCR !!!!

****